l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

MON ESPACE SANTÉ

09 MARS 2023

MON ESPACE SANTÉ

QUELQUES MOTS DE CONTEXTE EN PREAMBULE
LE SEGUR DU NUMERIQUE EN SANTE

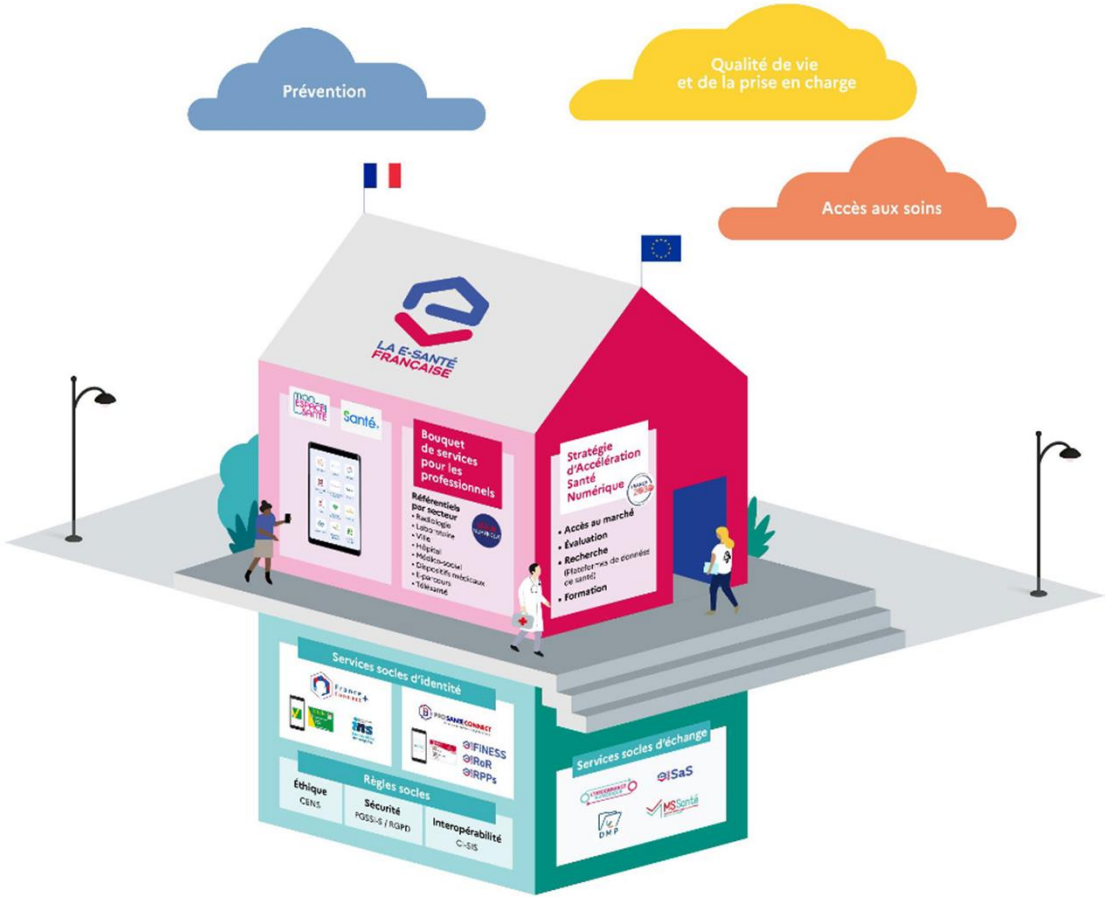

FEUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ 2023-2027

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

FEUILLE DE ROUTE DU NUMERIQUE EN SANTE 2023-2027

PRÉVENTION

AXE 1 - Développer la prévention et rendre chacun acteur de sa santé

PRISE EN CHARGE

AXE 2 - Dégager du temps pour tous les professionnels de santé et améliorer la prise en charge des personnes grâce au numérique

ACCÈS À LA SANTÉ

AXE 3 - Améliorer l'accès à la santé pour les personnes et les professionnels qui les orientent

CADRE PROPICE

AXE 4 - Déployer un cadre propice pour le développement des usages et de l'innovation numérique en santé

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

01

PRÉSENTATION MON ESPACE SANTÉ

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

POURQUOI MON ESPACE SANTÉ ?

Mon espace santé s'adresse à **tout usager** du système de santé français et **le rend acteur de sa santé**

C'est un **espace de confiance** personnel, pour stocker **ses données de santé** et les partager avec des professionnels de santé ou des **services de santé référencés par la puissance publique**

Il **simplifie le parcours santé** de l'usager tout au long de sa vie

Mon espace santé **va sécuriser** la gestion des données de santé des citoyens

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

POURQUOI MON ESPACE SANTÉ ?

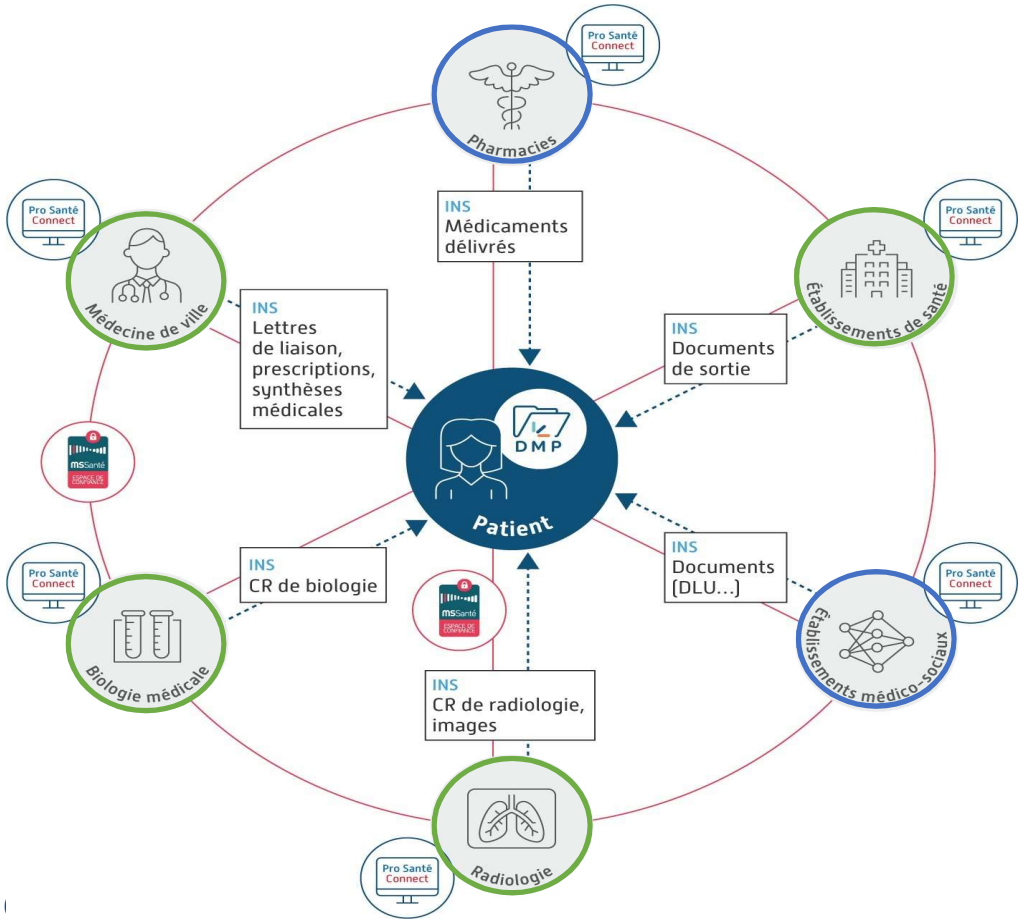

- **Généraliser le partage fluide et sécurisé de données de santé entre professionnels et usagers pour mieux soigner et accompagner.**
- Un positionnement central de l'Etat pour comme garant de la gestion des données de santé en France, dans une stratégie d'Etat plateforme.

Pour que nos données de santé ne deviennent pas une commodité comme dans de nombreux secteurs

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LES FONCTIONNALITÉS DE MON ESPACE SANTÉ

Grâce à Mon espace santé, l'usager aura accès à 4 fonctionnalités majeures

Un dossier médical

Consultation et alimentation des **documents** ajoutés par l'usager ou ses professionnels de santé (ordonnance, compte rendu d'hospitalisation, biologies…)

Alimentation et consultation par l'usager de son **profil médical** : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé …

Cette brique s'appuie sur l'actuel **DMP** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs.

Mon espace santé

L'application mobile MES disponible **depuis mai 2022**

Une messagerie

Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soin de l'usager via un service de **messagerie sécurisée** de santé.

Un catalogue de services

Accès à des applications de santé référencées par l'État via un **catalogue réunissant la diversité des services utiles à la santé** (portails patients, applications et objets connectés référencés.).

Un agenda (2e T 2023)

Agrégations des **évènements** liés au parcours de soin de l'usager via un agenda.

L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LE PROCESSUS DE CRÉATION AUTOMATIQUE SAUF OPPOSITION (L'OPT-OUT)

Création automatique de Mon espace santé pour tous les assurés sauf opposition de la personne (opt-out)*

Toutes les personnes rattachées** à un régime d'assurance maladie français sont notifiées de l'arrivée de Mon espace santé

Un courrier (mail ou postal) fournit les modes d'opposition et d'accès au service

Si l'usager active son accès, Mon espace santé est créé

Si l'usager s'oppose, Mon espace santé ne sera pas créé

Au bout de 6 semaines après l'envoi du courrier, si l'usager ne s'est pas connecté ni opposé, **Mon espace santé est automatiquement créé.**
Un professionnel peut écrire au patient via sa messagerie sécurisée de santé ou alimenter le DMP de la personne.

**Une solution apportée par la loi OTSS de juillet 2019*
***Pour les enfants, c'est l'OD (ouvrant droit) principal qui reçoit le code provisoire et peut créer le profil. Il pourra ensuite le partager avec un deuxième parent*

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

UNE FOIS QUE MON ESPACE SANTÉ EST CRÉÉ

Les professionnels de santé vont pouvoir y déposer des documents (comptes-rendus de biologie, VSM, radios, etc.) via leur logiciel métier ou le site dmp.fr

Les professionnels de santé vont pouvoir consulter les documents via leur logiciel ou le site dmp.fr, si l'usager leur donne son consentement, y compris en cas d'urgence, selon la matrice d'habilitation DMP : https://www.dmp.fr/matrice-habilitation

L'Assurance maladie va pouvoir y déposer des documents (historique des soins, attestation vaccinale Covid-19)

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

UNE FOIS QUE L'USAGER A ACTIVÉ MON ESPACE SANTÉ

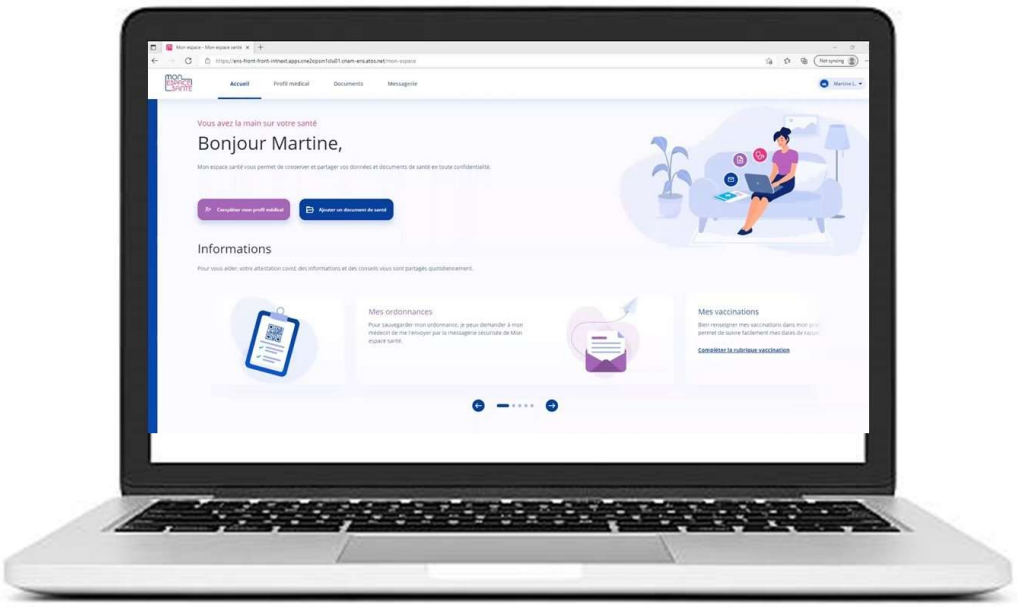

- L'usager va pouvoir compléter son profil médical
- L'usager va recevoir des messages de ses professionnels de santé* et pouvoir y répondre
- L'usager va pouvoir ajouter des documents
- L'usager va recevoir des documents de ses professionnels de santé et de l'Assurance maladie **
- L'usager pourra masquer certains documents aux professionnels de santé, ou bloquer certains professionnels de santé pour leur interdire l'accès à Mon espace santé

** L'usager recevra une notification sur l'adresse mail renseignée dans Mon espace santé*
*** L'usager recevra une notification sur l'adresse mail renseignée dans Mon espace santé que son profil soit activé ou non / si adresse mail inconnue, il recevra un courrier postal une fois par an (en cours de construction)*

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Rubriques DMP (côté PS)

Le DMP, un carnet de santé numérique organisé en 9 espaces distincts

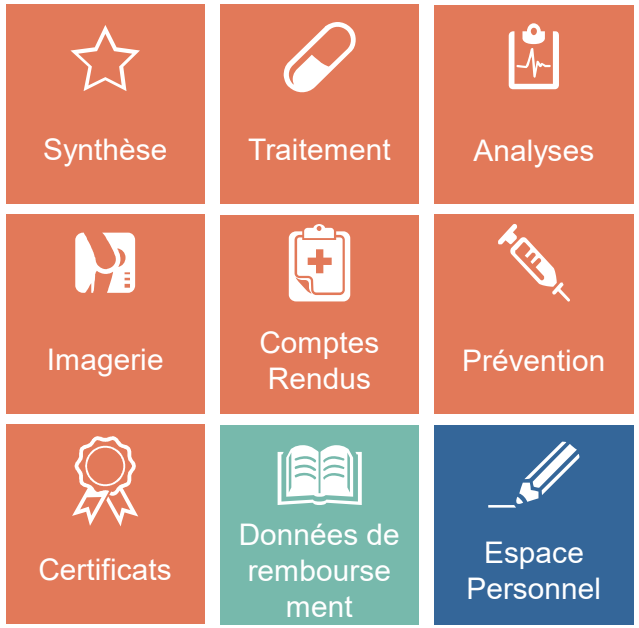

Documents déposés et classés par les professionnels de santé

Les documents déposés par les PS **seront** classés automatiquement en fonction de leur catégorie **dans les « Documents de santé » et « Profil médical »** du profil Mon espace santé de l'usager.

Documents déposés par l'usager

Tout document déposé par l'usager sur son profil Mon espace santé pourra être **retrouvé par le PS dans la rubrique « Espace personnel » du DMP**.

Documents déposés par l'Assurance Maladie

Rappel : L'ensemble des accès et actions sur un DMP sont tracés. Ces traces sont consultables et utilisables à tout moment par le titulaire du DMP. Tout accès en dehors du cadre d'une prise en charge est répréhensible pénalement.

Rubriques Mon espace santé (côté usagers)

Mon espace santé, 10 rubriques dans « Documents de santé »

- Ma santé en résumé
- Ordonnances et soins
- Imagerie
- Résultats de biologie
- Comptes Rendus
- Prévention et dépistage
- Certificats médicaux
- Autres documents
- Pièces ad-ministratives
- Synthèse de mon « profil médical »

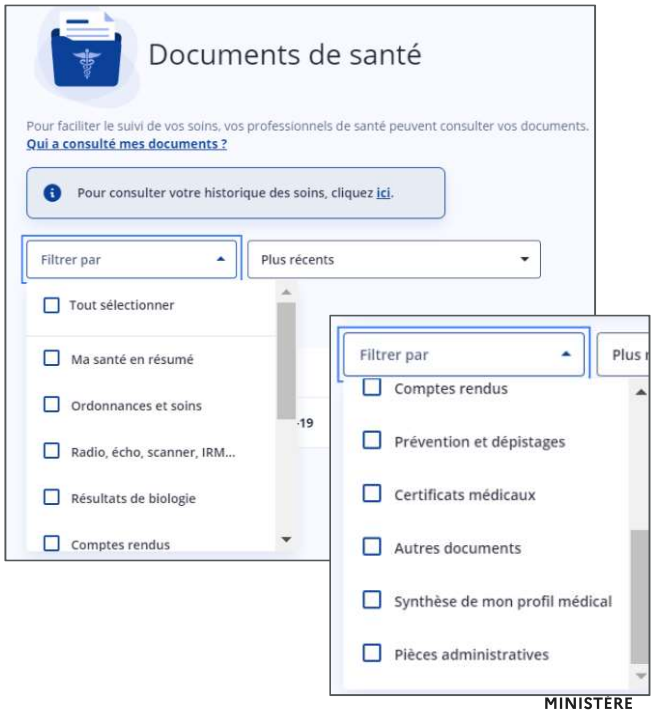

Focus sur le profil médical, composé de 12 catégories :

- Maladies et sujets de santé
- Traitements
- Hospitalisations et chirurgies
- Entourage et volontés
- Antécédents familiaux
- Allergies
- Vaccinations
- Historiques des soins
- Habitudes de vies
- Mesures
- Professionnels de santé
- Pièces administratives

Retour sur les principaux cas d'usage expérimentés à l'hôpital

Type de parcours	Parcours	Etapes du parcours	Cas d'usage
HC HdJ	Mère enfant Obésité Santé mentale Nephrologie Patients âgés Cancer Cardiologie	Préadmission	• Envoi des documents de préadmission • Envoi d'ordonnances PCR en préadmission • Envoi des convocations • Echange d'informations médicales nécessaires pré opératoires • Envoi de rappels de rdv
		Sortie Hospitalisation	• Envoi de questionnaires de satisfaction • Alimentation du DMP : CR d'hospitalisation ; CR de consultations ; CR opératoire ; Lettre de liaison à la sortie d'hospitalisation ; Ordonnances ; prescriptions médicales (médicamenteuses, de soins, de produits de santé….) ; CR d'examens (radiologie, biologie, explorations fonctionnelles….) ; Certificats médicaux
Urgences		Bureau des entrées	• Envoi des pièces administratives au bureau des entrées en passant par la Messagerie de santé Mon espace santé. • Envoi des documents manquants et compléments d'informations pour la facturation
		Post passage aux urgences	• Alimentation du DMP : CR de passage aux urgences, CR consultation

ETAT DES LIEUX DU DEPLOIEMENT DU DMP (1/4)

SYNTHESE GENERALE DES ALIMENTATIONS DMP A FIN DECEMBRE 2022

DMP

Au 15 juillet 2022, fin des créations automatiques. **Tous les assurés disposent d'un profil Mon espace santé** (sauf opposition et cas particuliers).

25,1 millions

de DMP alimentés sur les 36 derniers mois
(hors HR et documents patients)

68,4 millions

de documents alimentés sur les 36 derniers mois
(hors HR et documents patients)

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

ETAT DES LIEUX DU DEPLOIEMENT DU DMP (2/4)

SYNTHESE GENERALE DES ALIMENTATIONS DMP A FIN DECEMBRE 2022

Répartition des **alimentations de DMP par acteur hors Assurance Maladie et patient,** sur les 12 derniers mois, au 31 décembre 2022 :

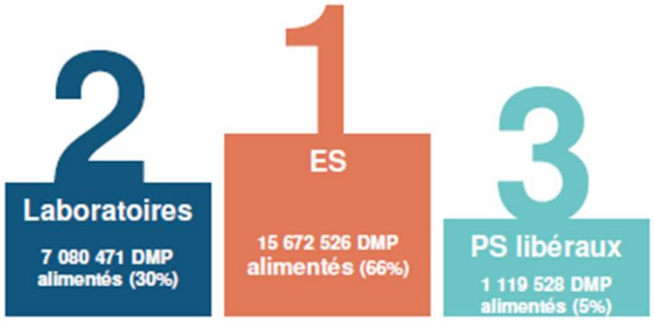

Synthèse des **alimentations par type de documents** depuis 2018 (hors historique de remboursement et données patients)

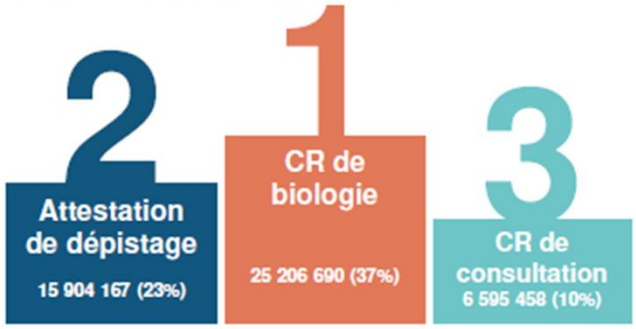

	Du 01/10/2021 au 30/09/2022	›	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Total DMP Alimentés (hors données HR)	27 331 264	+ 78%	48 719 490
Documents ajoutés (hors données HR)	106 728 292	+ 2%	108 529 738
DMP Alimentés par les laboratoires de biologie	5 213 124	+ 36%	7 080 471
Documents ajoutés par les laboratoires de biologie	12 052 072	+ 47%	17 667 767
DMP Alimentés en établissements sanitaires (dont CHU)	11 697 745	+ 34%	15 672 526
Documents ajoutés en établissements sanitaires (dont CHU)	24 176 921	+ 47%	35 596 948
DMP Alimentés en établissements médico-sociaux (dont EHPAD)	37 014	- 6%	34 913
Documents ajoutés en établissements médico-sociaux (dont EHPAD)	1 560 857	- 17%	1 303 183
DMP Alimentés par les PS libéraux	479 554	+ 133%	1 119 528
Documents ajoutés par les PS libéraux	875 575	+ 106%	1 806 726

	Au cumulé, au 30/09/2022		Au cumulé, au 31/12/2022
Nombre de DMP alimentés ayant un document médical (hors HR et données du patient)	19 319 630	+ 24%	23 918 088

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

ETAT DES LIEUX DU DEPLOIEMENT DU DMP (3/4)

SYNTHESE GENERALE DES ALIMENTATIONS DMP A FIN DECEMBRE 2022

	Alimentation du DMP Au moins une alimentation		Alimentation du DMP Alimentation courante	
	Sur l'année 2021	Sur l'année 2022	Sur l'année 2022	
Laboratoires	129 LBM (24%)	156 LBM (29%)	149 LBM (28%)	*Au moins 100 alimentations sur la période*
Médecins généralistes*	3 796 MG (6%)	12 422 MG (20%)	12 422 MG (20%)	*Au moins 1 alimentation sur la période*
ES dont CHU	1 129 ES (35%)	1 847 ES (57%)	1 273 ES (39%)	*Au moins 100 alimentations sur la période*
CHU	28 CHU (88%)	30 CHU (94%)	28 CHU (88%)	*Au moins 400 alimentations sur la période*
ESSMS (dont EHPAD)	1 815 Etablissements médico-sociaux	1 162 Établissements médico-sociaux	271 Établissements médico-sociaux	*Au moins 35 alimentations sur la période*

** Les pourcentages sont calculés à partir de l'effectif MG recalculé en mars 2021*

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

ETAT DES LIEUX DU DEPLOIEMENT DU DMP (4/4)

SUIVI DU DEPLOIEMENT PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX

Suivi de l'alimentation
sur les 12 derniers mois,
arrêté au 31/12/2022

1 119 528
DMP alimentés

1 806 726
Documents ajoutés

Indicateurs de déploiement
Au 31/12/2022

12 422 PSL
alimentent le DMP
+ 117 % en 3 mois

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

02

TEMPS D’ECHANGE

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

l’Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun